



Informations relatives au développement durable pour abrdn SICAV I - Global Climate and Environment Equity Fund

Ce document vous fournit un résumé des informations relatives au développement durable disponibles sur notre site web à propos de ce produit financier. Il est préparé en relation avec l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations sur la finance durable. Les informations divulguées sont requises par la loi pour vous aider à comprendre les caractéristiques et/ou les objectifs de durabilité et les risques de ce produit financier.

Date de publication: 2023-06-05

Identifiant d'entité juridique 213800IA6FFNPXL5L927

Résumé	<p>Le Fonds est soumis à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et il est doté d'un objectif d'investissement durable.</p> <p>Conformément aux critères SFDR en matière d'investissement durable (contribution positive de l'activité économique, pas de préjudices importants causés par l'investissement et bonne gouvernance de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement), abrdn a développé une approche pour identifier les investissements durables, dont la méthodologie est détaillée dans les questions/réponses ci-dessous. Le Fonds a prévu un minimum de 75 % dans les investissements durables.</p> <p>Le Fonds n'a pas fixé de proportion minimale d'investissement dans des activités économiques alignées sur la Taxonomie, y compris des activités liées à l'énergie nucléaire ou aux gaz fossiles alignées sur la Taxonomie.</p> <p>Le Fonds vise à réaliser une croissance à long terme en investissant dans des entreprises cotées dans le monde entier qui développent ou utilisent des produits et des services conçus pour optimiser l'efficacité dans l'utilisation des ressources, faciliter la transition vers une économie bas-carbone et répondre aux principaux défis environnementaux. Le Fonds vise à surperformer l'indice de référence MSCI AC World Index (USD) avant frais.</p> <p>Le Fonds investira au moins 90 % de ses actifs dans son univers d'investissement. Il est défini comme des actions et titres de participation d'entreprises faisant l'objet de recherches actives de la part du Gérant de portefeuille et qui sont cotées dans des bourses du monde entier incluant celles des marchés émergents. Le Fonds pourra également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actions et titres de participation de Chine continentale y compris par le biais du programme Stock Connect Shanghai-Hong Kong et Shenzhen-Hong Kong, ou par tout autre moyen disponible.</p> <p>L'investissement dans tous les titres de capital et titres similaires suivra l'approche d'investissement d'abrdn « Global Climate and Environment Equity Investment Approach », qui est publiée dans la rubrique Fund Centre du site www.abrdn.com.</p> <p>Ce Fonds est géré en référence à un indice de référence financier qui est utilisé pour la construction du portefeuille mais qui n'intègre aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but d'atteindre ces caractéristiques. Cet indice financier est utilisé comme référence pour comparer les performances du Fonds et ses engagements contraignants.</p> <p>Le Fonds tire parti des ressources de grande envergure et de la compréhension approfondie d'abrdn en matière de questions climatiques et environnementales pour aider ses clients à bénéficier du passage vers une durabilité plus grande sur le long terme. Le Fonds a pour objectif de générer une performance élevée à long terme en investissant dans des entreprises qui développent ou utilisent des produits et des services conçus pour optimiser l'efficacité des ressources, faciliter la transition vers une économie bas-carbone et répondre aux défis environnementaux globaux auxquels nous sommes confrontés.</p> <p>Notre proposition en matière de climat et d'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Se focaliser sur les segments du marché qui possèdent un potentiel de croissance important à long terme déterminé par l'économie et la capacité de la société à atténuer son impact sur le climat et l'environnement.• Investir dans des entreprises qui génèrent des rendements intéressants en fournissant des solutions environnementales ou possèdent un leadership qui favorise la transition vers un avenir plus durable.• Favoriser une amélioration des décisions d'investissement en mettant à profit la puissance, la profondeur et la diversité de la plateforme de recherche globale d'abrdn et l'approche intégrée concernant les enjeux ESG. <p>La transition vers un environnement plus durable, bas-carbone englobera tous les aspects de la société et de l'activité économique.</p> <p>La transition vers un environnement bas-carbone, plus durable concerne tous les aspects de la société et de l'activité économique. Le Global Climate and Environment Equity Fund vise à soutenir et exploiter</p>
---------------	---



ces dynamiques structurelles de long terme qui s'accroissent en investissant dans des entreprises au travers de cinq piliers fondamentaux, structurés de manière à refléter les principaux domaines dans lesquels la société et l'économie peuvent atténuer leur impact sur le climat et l'environnement.

Nos quatre premiers piliers visent à identifier les entreprises qui favorisent un changement positif à travers les produits et services qu'elles fournissent dans les secteurs de l'économie qui influent le plus directement l'environnement et les émissions. Ces piliers reposent notamment sur la capacité des produits et services à contribuer à la réduction des émissions, l'amélioration de l'efficacité des ressources ou la réduction des déchets et de la pollution, en permettant à la société d'opérer la transition vers une économie décarbonée, plus respectueuse de l'environnement.

Notre cinquième pilier Mode de fonctionnement des entreprises fournit un lien fondamental dans la réduction de l'impact de la société sur l'environnement. Tous les secteurs d'activité doivent s'approprier les objectifs de développement durable pour que la société et l'économie améliorent à l'avenir leur rapport avec notre planète.

abrdn applique également un ensemble de critères d'exclusion d'entreprises qui font référence à des exigences normatives (Pacte mondial des Nations Unies, OIT et OCDE), à Norges Bank Investment Management (NBIM), aux entreprises publiques, aux armes, au tabac, aux jeux d'argent, à l'alcool, au charbon thermique, au pétrole et au gaz et à la production d'électricité. Ces critères de sélection sont contraignants et appliqués de manière systématique.

La diligence raisonnable pour chaque actif détenu est détaillée dans le document relatif à l'approche d'investissement du Fonds sur www.abrdn.com, dans notre **Fund Centre**.

La sélection ESG du Fonds et les engagements contraignants déterminent que les objectifs durables des placements sont respectés et font partie de la construction globale du portefeuille. En outre, abrdn prend en compte les principales incidences négatives (PAI) dans le cadre de notre processus d'investissement pour le Fonds, qui est détaillé dans les questions et réponses ci-dessous.

Le suivi des objectifs de durabilité du Fonds est effectué sur dossier par les gestionnaires de Fonds, par un contrôle systématique et de manière indépendante par les équipes de gouvernance ESG d'abrdn.

abrdn a sélectionné et suit plusieurs sources de données internes et externes pour atteindre les objectifs de durabilité. Dans le cadre des processus d'intégration et de révision, nous avons mis en place plusieurs contrôles pour tester la qualité, ce qui inclut, sans s'y limiter, la couverture, les contrôles de validité et la cohérence.

Pour plus de détails sur les politiques de gérance et d'engagement, veuillez consulter le rapport de gérance d'abrdn publié sur www.abrdn.com sous **Investissement durable**, sous la section **Gouvernance et propriété active**.

Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

Cette approche identifie les entreprises qui apportent un changement positif par le biais des produits et services qu'ils fournissent dans les domaines de l'économie qui ont une influence directe sur l'environnement et les émissions, et identifie également les entreprises ayant un impact positif par le biais de performances d'exploitation de pointe en ce qui concerne les émissions, l'efficacité des ressources ou la réduction des déchets comparé à leurs pairs.

L'approche vise également à restreindre l'univers d'investissement d'au moins 20 %.

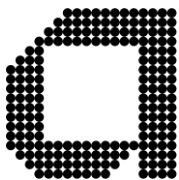
Conformément au règlement délégué SFDR, l'investissement ne cause aucun préjudice important (exigence « DNSH », ou « Do No Significant Harm ») nuisant aux objectifs d'investissement durable.

abrdn a créé un processus en 3 étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :

i. Exclusions sectorielles
abrdn a identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus d'un investissement durable car ils sont considérés comme étant une cause de dommages significatifs. Ils incluent, sans s'y limiter : (1) défense, (2) charbon, (3) exploration pétrolière et gazière et activités associées, (4) tabac, (5) jeux de hasard et (6) alcool.

ii. Test binaire DNSH
Le test DNSH est un test binaire à résultat unique (échec/réussite) qui indique si l'entreprise remplit ou non les critères de l'Article 2 (17) « ne pas causer de dommages significatifs » du règlement SFDR. La réussite à ce test en vertu de la méthodologie d'abrdn indique que l'entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de son revenu est issu du charbon thermique, moins de 5 % de son revenu est issu des activités relatives au tabac, n'est pas productrice de tabac et n'a aucune controverse rouge/grave en matière d'ESG. Si l'entreprise échoue à ce test, on ne peut pas la considérer comme un investissement durable. L'approche d'abrdn est alignée aux PAI du SFDR inclus dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué SFDR et se base sur des sources de données externe et les informations internes d'abrdn.

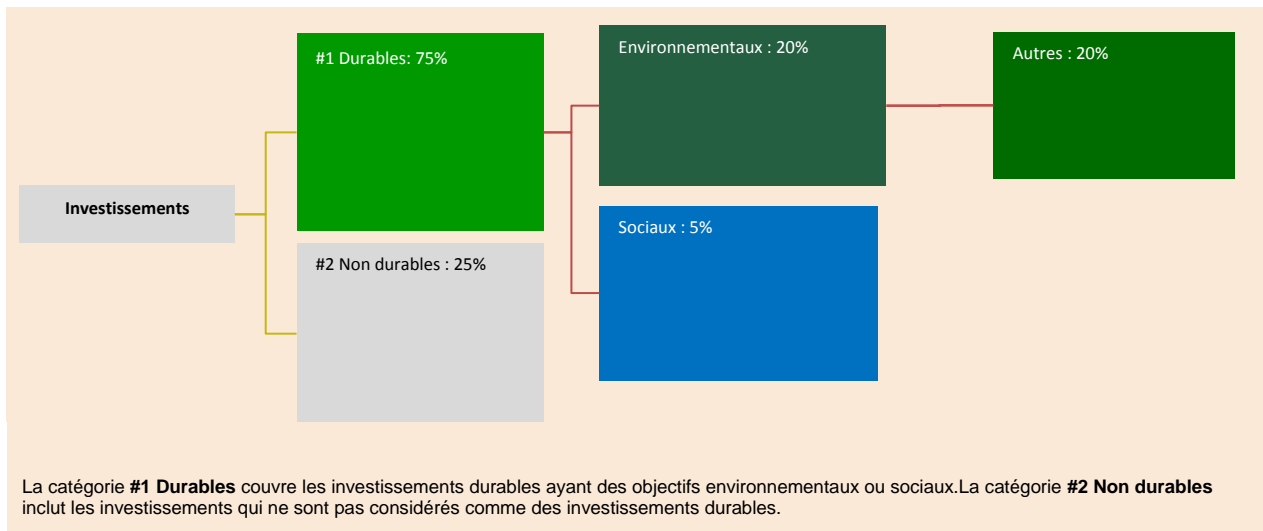
iii. Indicateurs d'importance relative DNSH
En recourant à un certain nombre de filtres et indicateurs supplémentaires, abrdn considère les indicateurs PAI supplémentaires du SFDR tels que définis par le règlement délégué SFDR afin



	<p>d'identifier les domaines à améliorer ou les sujets d'inquiétude future potentielle. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de préjudices importants ; par conséquent, une société avec des indicateurs de matérialité DNSH peut encore être considérée comme un investissement durable. abrdn vise à améliorer les activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et cherche à fournir de meilleurs résultats en résolvant le problème.</p> <p>Le Fonds utilise des filtrages basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les sociétés susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, et aux principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.</p>
<p>Objectif d'investissement durable du produit financier</p>	<p>L'objectif d'investissement du Fonds est de réaliser une croissance à long terme en investissant dans des actions et titres de participation d'entreprises cotées du monde entier, marchés émergents compris, qui développent ou utilisent des produits et services conçus pour maximiser l'utilisation efficace des ressources, soutenir la transition vers une économie bas carbone et affronter les défis environnementaux au sens large.</p> <p>Le Fonds tire parti des ressources de grande envergure et de la compréhension approfondie d'abrdn en matière de questions climatiques et environnementales pour aider ses clients à bénéficier du passage vers une durabilité plus grande sur le long terme. Le fonds a pour objectif de générer une performance élevée à long terme en investissant dans des entreprises qui développent ou utilisent des produits et des services conçus pour optimiser l'efficacité des ressources, faciliter la transition vers une économie bas-carbone et répondre aux défis environnementaux globaux auxquels nous sommes confrontés.</p> <p>Notre proposition en matière de climat et d'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se focaliser sur les segments du marché qui possèdent un potentiel de croissance important à long terme déterminé par l'économie et la capacité de la société à atténuer son impact sur le climat et l'environnement. • Investir dans des entreprises qui génèrent des rendements intéressants en fournissant des solutions environnementales ou possèdent un leadership qui favorise la transition vers un avenir plus durable. • Favoriser une amélioration des décisions d'investissement en mettant à profit la puissance, la profondeur et la diversité de la plateforme de recherche globale d'abrdn et l'approche intégrée concernant les enjeux ESG. <p>La transition vers un environnement plus durable, bas-carbone englobera tous les aspects de la société et de l'activité économique. Le Global Climate and Environment Equity Fund vise à soutenir et exploiter ces dynamiques structurelles de long terme qui s'accroissent en investissant dans des entreprises au travers de cinq piliers fondamentaux, structurés de manière à refléter les principaux domaines dans lesquels la société et l'économie peuvent atténuer leur impact sur le climat et l'environnement.</p> <p>Ce Fonds dispose d'un indice de référence financier qui est utilisé pour la construction du portefeuille mais qui n'intègre aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but d'atteindre ces caractéristiques. Cet indice de référence financier est utilisé à titre de comparaison pour la performance du Fonds et pour les engagements contraignants du Fonds.</p>
<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>Le Fonds tire parti des ressources de grande envergure et de la compréhension approfondie d'abrdn en matière de questions climatiques et environnementales pour aider ses clients à bénéficier du passage vers une durabilité plus grande sur le long terme. Le Fonds cherche à générer une performance solide à long terme en investissant dans des entreprises qui développent ou utilisent des produits et services conçus pour favoriser l'utilisation efficace des ressources, soutenir la transition vers une économie bas carbone et affronter les défis environnementaux au sens large.</p> <p>Notre proposition en matière de climat et d'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se focaliser sur les segments du marché qui possèdent un potentiel de croissance significatif à long terme déterminé par la capacité de l'économie et de la société à atténuer leur impact sur les enjeux climatiques et environnementaux. • Investir dans des entreprises qui génèrent des rendements intéressants en fournissant des solutions environnementales ou affichant un leadership qui accélère la transition vers un avenir plus durable. • Favoriser une amélioration des décisions d'investissement en tirant parti de la puissance, de la profondeur et de la diversité de la plateforme de recherche mondiale et de l'approche intégrée d'abrdn concernant les questions ESG. <p>La transition vers un environnement bas-carbone, plus durable concerne tous les aspects de la société et de l'activité économique. Le Global Climate and Environment Equity Fund vise à soutenir et exploiter ces dynamiques structurelles de long terme qui s'accroissent en investissant dans des entreprises au travers de cinq piliers fondamentaux, structurés de manière à refléter les principaux domaines dans lesquels la société et l'économie peuvent atténuer leur impact sur le climat et l'environnement.</p> <p>abrdn applique également un ensemble d'exclusions d'entreprises qui font référence à des exigences normatives (Pacte mondial des Nations unies, OIT et OCDE), à Norges Bank Investment Management (NBIM), aux entreprises publiques, aux armes, au tabac, aux jeux d'argent, à l'alcool, au charbon thermique, au pétrole et au gaz et à la production d'électricité.</p>



	<p>Pour ce Fonds, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement doit suivre des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Cela peut être démontré par le suivi de certains indicateurs PAI tels que la corruption, la conformité fiscale et la diversité. abrdn filtre également les investissements qui possèdent des scores de gouvernance faibles en se basant sur les scores ESG internes dans le processus d'investissement. En outre, abrdn est en mesure d'exclure tout investissement ayant des scores de gouvernance faibles en recourant à ses scores ESG propriétaires dans le cadre du processus d'investissement. Nos scores de gouvernance évaluent la structure de gouvernance d'une entreprise (y compris les politiques de rémunération) et la qualité et le comportement de son leadership et de sa direction. Un score faible sera généralement attribué en cas de préoccupations liées à des controverses financièrement importantes, à une mauvaise conformité fiscale ou à des problèmes de gouvernance, ou encore à un mauvais traitement des employés ou des actionnaires minoritaires.</p> <p>L'investissement doit également être conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le non-respect ou les violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse basée sur les événements et sont référencés dans le processus d'investissement.</p>
Proportion d'investissements	<p>Le Fonds s'engage à un minimum de 75 % d'investissements durables, dont au moins 20 % dans des actifs qui ont un objectif environnemental et 5% dans des actifs qui ont des objectifs sociaux.</p> <p>Le Fonds investit un maximum de 25 % de ses actifs dans la catégorie « Non durable », qui comprend principalement des liquidités, des instruments du marché monétaire et des instruments dérivés.</p>



Contrôle de l'objectif d'investissement durable	<p>Première ligne Nos équipes d'investissement ont la responsabilité première de mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Nos comités de gouvernance de l'investissement durable soutiennent les bureaux d'investissement en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre et la compréhension de l'environnement réglementaire.</p> <p>Deuxième ligne Risques liés à l'investissement Le département des risques liés à l'investissement d'abrdn effectue l'analyse des risques et de leur contribution globale au profil de risque du Fonds. Le code couleur (rouge, orange ou vert) des fonds ainsi que les mesures prises pour traiter les risques modérés/élevés est communiqué aux conseils d'administration et aux comités pertinents tel que requis, de façon régulière. Le département des risques liés à l'investissement entreprend également une révision annuelle des profils de risque des fonds afin de déterminer l'efficacité des limites actuelles et toute tendance potentielle à venir.</p> <p>Conformité La fonction de conformité d'abrdn examine une série de documents juridiques et réglementaires des fonds pour s'assurer qu'ils sont conformes aux réglementations. La fonction de conformité examine également les communications marketing, y compris les documents spécifiques aux fonds et aux autres fonds, afin de s'assurer que les documents marketing et les déclarations relatives à l'ESG sont clairs, équitables et non trompeurs.</p> <p>La fonction de conformité EMEA d'abrdn joue un rôle clé dans le contrôle des limites d'investissement liées à l'ESG et du respect des engagements contraignants des fonds qui présentent des caractéristiques environnementales ou sociales (conformément à l'article 8 du RGPD) et des fonds qui ont des objectifs d'investissement durable (conformément à l'article 9 du RGPD). Par le biais du groupe de travail Réglementation et normes ESG, la fonction Conformité communique tous les développements et nouvelles exigences en matière de réglementation aux parties prenantes pertinentes de première</p>
--	--



	<p>ligne afin de s'assurer que ces éléments soient considérés et intégrés comme il se doit à l'approche d'investissement d'abrdn et reflétés adéquatement dans nos informations importantes. Au sein de ce groupe de travail, les équipes Conformité de toutes les juridictions où abrdn opère sont représentées.</p> <p>Enfin, une équipe dédiée de surveillance et suivi exécute un programme basé sur le risque pour fournir une assistance à la direction quant à l'efficacité des contrôles visant à assurer la conformité réglementaire. Le résultat de ces examens est rapporté aux conseils d'entités pertinents et autres forums de gouvernance, notamment le comité risque et capital, le comité d'audit de groupe et la réunion de contrôles de l'équipe de direction exécutive. Les activités d'assurance comprennent à la fois des examens thématiques des risques ou des sujets réglementaires et des examens ciblés sur des résultats réglementaires ou clients spécifiques.</p> <p>Troisième ligne La fonction d'audit interne d'abrdn effectue des audits internes, notamment sur la mise en œuvre des règles de durabilité, dans le cadre de son programme d'audit interne.</p>
<p>Méthodes</p>	<p>L'objectif d'investissement du Fonds est de réaliser une croissance à long terme en investissant dans des actions et titres de participation d'entreprises cotées du monde entier, marchés émergents compris, qui développent ou utilisent des produits et services conçus pour maximiser l'utilisation efficace des ressources, soutenir la transition vers une économie bas carbone et affronter les défis environnementaux au sens large.</p> <p>Le Fonds tire parti des ressources de grande envergure et de la compréhension approfondie d'abrdn en matière de questions climatiques et environnementales pour aider ses clients à bénéficier du passage vers une durabilité plus grande sur le long terme. Le fonds a pour objectif de générer une performance élevée à long terme en investissant dans des entreprises qui développent ou utilisent des produits et des services conçus pour optimiser l'efficacité des ressources, faciliter la transition vers une économie bas-carbone et répondre aux défis environnementaux globaux auxquels nous sommes confrontés.</p> <p>Notre proposition en matière de climat et d'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se focaliser sur les segments du marché qui possèdent un potentiel de croissance important à long terme déterminé par l'économie et la capacité de la société à atténuer son impact sur le climat et l'environnement. • Investir dans des entreprises qui génèrent des rendements intéressants en fournissant des solutions environnementales ou possèdent un leadership qui favorise la transition vers un avenir plus durable. • Favoriser une amélioration des décisions d'investissement en mettant à profit la puissance, la profondeur et la diversité de la plateforme de recherche globale d'abrdn et l'approche intégrée concernant les enjeux ESG. <p>La transition vers un environnement plus durable, bas-carbone englobera tous les aspects de la société et de l'activité économique. Le Global Climate and Environment Equity Fund vise à soutenir et exploiter ces dynamiques structurelles de long terme qui s'accroissent en investissant dans des entreprises au travers de cinq piliers fondamentaux, structurés de manière à refléter les principaux domaines dans lesquels la société et l'économie peuvent atténuer leur impact sur le climat et l'environnement.</p> <p>Ce Fonds dispose d'un indice de référence financier qui est utilisé pour la construction du portefeuille mais qui n'intègre aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but d'atteindre ces caractéristiques. Cet indice de référence financier est utilisé à titre de comparaison pour la performance du Fonds et pour les engagements contraignants du Fonds.</p> <p>ce Fonds prend en compte les Principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.</p> <p>Les principaux indicateurs d'incidences négatives sont des paramètres qui mesurent les effets négatifs sur les questions environnementales et sociales. abrdn tient compte des PAI dans le processus d'investissement pour le Fonds, ce qui peut inclure d'envisager s'il convient d'effectuer ou non un investissement. On peut également y recourir en guise d'outil d'engagement si, par exemple, aucune politique n'a été mise en place et où cela serait bénéfique, ou lorsque les émissions carbone sont considérées comme élevées, abrdn pourra chercher la création d'un objectif de réduction à long terme et d'un plan associé. abrdn évalue les PAI en utilisant entre autres, les indicateurs PAI indiqués dans le règlement délégué SFDR ; cependant, en fonction de la disponibilité des données, de leur qualité et de leur pertinence en ce qui concerne les investissements, il est possible que tous les indicateurs PAI du SFDR ne soient pas pris en compte. Lorsque le Fonds tient compte des PAI, des informations sur cette prise en compte sera mise à disposition dans les rapports annuels.</p>
<p>Sources et traitement des données</p>	<p>Sources de données Nous avons sélectionné plusieurs sources de données qui ont pour but d'atteindre un objectif d'investissement durable. abrdn utilise une combinaison des approches suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une combinaison de sources de données accessibles au public pour identifier les entreprises susceptibles de ne pas satisfaire à nos exigences de sélection, à nos évaluations DNSH ou PAI. En outre, nous utilisons des données externes pour identifier les obligations vertes et/ou sociales, ainsi que pour calculer les revenus environnementaux ou sociaux à l'aide de données publiées ou des estimations ; et 2. en utilisant nos propres connaissances, nous superposons la méthodologie quantitative avec un certain nombre de sources de données internes, y compris des cadres de notation ESG exclusifs sur le bureau, des scores ESG exclusifs centraux, des estimations sectorielles de contribution



	<p>économique ou des données publiées par le biais de nos propres activités d'engagement ou de recherche primaire.</p> <p>Les normes techniques réglementaires de l'UE invitent les acteurs du marché financier à se procurer des données sur la durabilité de diverses manières, notamment par le biais de fournisseurs de recherche, d'analyses internes, d'études commandées, d'informations accessibles au public et d'engagements directs avec les entreprises. Les sources suivantes sont utilisées par abrnd et nos fournisseurs de données tiers pour collecter les données relatives aux entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication directe de l'entreprise : rapports sur le développement durable, rapports annuels, dépôts réglementaires, sites web des entreprises et contacts directs avec les représentants des entreprises. • Communication indirecte de l'entreprise : données publiées par les agences gouvernementales, associations industrielles et commerciales, et fournisseurs de données financières. • Communication directe avec les entreprises comme décrit ci-dessus dans Communication avec les entreprises. <p>Lorsque les informations fournies par les entreprises ne sont pas disponibles, nous pouvons choisir d'utiliser des estimations. Ces ensembles de données sont construits sur la base de méthodologies exclusives et alimentés par des données provenant d'entreprises, de pairs du marché et du secteur, de médias, d'ONG, d'institutions multilatérales et d'autres institutions crédibles. Nos fournisseurs tiers utilisent un large éventail d'informations provenant de divers outils et sources, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sites Internet des entreprises • Rapports annuels des entreprises et dépôts réglementaires • Agences financières publiques et publications • Fournisseurs de données financières • Médias et journaux • Rapports et sites Internet des organisations non gouvernementales (ONG) <p>Processus d'assurance qualité des données Sources de données tierces Nous veillons à ce que nos sources de données tierces suivent un processus d'assurance qualité rigoureux. L'exactitude des données et les profils d'entreprises font l'objet d'un examen par des pairs avant leur inclusion finale dans les ensembles de données. En outre, nos fournisseurs de données tiers disposent d'une méthode d'escalade pour les cas qui nécessitent une interprétation plus approfondie ou une mise à jour de la méthodologie pertinente.</p> <p>Dans le cadre de notre processus d'intégration ou d'examen, nous avons plusieurs contrôles en place qui testent la qualité, incluant sans s'y limiter, la couverture, les vérifications de validité et la cohérence. Le cadre de gouvernance des données et les modèles d'exploitation de la gestion des données de notre entreprise comprennent l'application de mesures qui permettent de profiler les données, de saisir l'historique complet et d'appliquer des règles de qualité pour contrôler les données essentielles à nos processus d'investissement. Ces services sont en outre complétés par l'existence de propriétaires et de gestionnaires de données dans l'ensemble de l'entreprise.</p> <p>Pour chaque source de données externe, nous conservons des enregistrements de la proportion de données estimées (c'est-à-dire non disponibles dans les rapports de l'entreprise) et nous cherchons à minimiser cela avec des données publiées dans la mesure du possible.</p> <p>Processus d'évaluation qualitative Dans tous les cas où nous appliquons une superposition ou un aperçu qualitatif, cette analyse est suivie d'un processus rigoureux d'assurance et de contrôle qualité.</p> <p>Qualité des données Pour les évaluations qualitatives et de tiers, le pourcentage de données communiquées varie d'une exploitation à l'autre, au cas par cas, en fonction de la taille de l'entreprise et de la région dans laquelle elle se trouve. Par exemple, une grande entreprise européenne sera généralement tenue de transmettre des données en raison de la réglementation, et les estimations utilisées dans notre méthodologie seront alors limitées ou inexistantes. Toutefois, lorsque les données divulguées sont limitées, par exemple dans les petites entreprises, il est possible que la majorité de la valeur de l'investissement durable soit obtenue à partir d'estimations. Dans la plupart des cas, un mélange de données communiquées et de données estimées est utilisé dans la méthodologie, avec généralement plus de données communiquées en ce qui concerne les caractéristiques environnementales, et plus de données estimées en ce qui concerne les caractéristiques sociales. Nous utilisons plusieurs fournisseurs de données et les données réelles et estimées disponibles varient selon les fournisseurs, mais la moyenne des données estimées est d'environ 20 %.</p>
<p>Limites aux méthodes et aux données</p>	<p>Nous reconnaissons que le fait de se fier uniquement à des données quantitatives divulguées peut être une limite due aux difficultés d'obtention de données fiables de la part des entreprises, et aussi en raison de l'absence dans certaines régions de toute obligation réglementaire de divulguer de telles données. Ainsi, nous tirons également parti de nos recherches et analyses d'investissement pour compléter nos évaluations, avec des données ou évaluations estimées. Cependant, cela peut différer des données qui sont ensuite publiées dans les rapports des entreprises ou dans le cadre d'engagements.</p> <p>La taxonomie de l'UE se concentre sur l'activité économique sous-jacente qui est alignée sur un objectif environnemental (ou à l'avenir social). La taxonomie se base sur un revenu, des coûts d'exploitation ou</p>



	d'investissement alignés pour démontrer la conformité. En conséquence, abrdn a aligné sa méthode de calcul des investissements durables en vertu du SFDR à cette approche, car nous estimons que c'est la plus proche de la direction future probable de la réglementation.
Diligence raisonnable	La due diligence pour chaque actif détenu est détaillée dans le document d'approche d'investissement du Fonds, publié sur www.abrdn.com , dans notre Fund Centre .
Politiques d'engagement	<p>Propriété active</p> <p>De notre point de vue, la bonne gouvernance et la bonne gestion sont vitales pour protéger la façon dont une entreprise est gérée et pour s'assurer qu'elle fonctionne de façon responsable en ce qui concerne ses clients, ses employés, ses actionnaires et la communauté au sens large. abrdn estime également que les marchés et les entreprises qui adoptent les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque (notamment la gestion des risques environnementaux et sociaux) sont plus à même de fournir une performance d'investissement durable à long terme. En tant que propriétaires d'entreprises, le processus de gestion fait naturellement partie de notre approche d'investissement, car nous cherchons à bénéficier de leur succès à long terme au nom de nos clients. Nos gestionnaires de Fonds et nos analystes rencontrent régulièrement la direction et les directeurs non exécutifs des entreprises dans lesquelles nous investissons.</p> <p>Engagement ESG</p> <p>L'engagement avec les équipes de gestion des entreprises est essentiel et fait partie intégrante de notre processus d'investissement en actions et de notre programme de gestion continue. Il nous permet d'avoir une vision plus globale d'une entreprise, notamment les risques ESG actuels et futurs qu'elle doit gérer et les opportunités dont elle pourrait bénéficier. Cela nous donne également l'opportunité de discuter de sujets d'inquiétudes, de partager les meilleures pratiques et d'être moteurs de changement positif. Les priorités en matière d'engagement sont établies par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notre score ESG interne, en combinaison avec : • Les résultats de la recherche bottom-up des équipes d'investissement dans toutes les catégories d'actifs, et • Les domaines d'intérêt thématique de nos activités de gestion au niveau de l'entreprise. <p>Veuillez également consulter notre rapport de gestion publié sur www.abrdn.com sous Investissement durable.</p>
Réalisation de l'objectif d'investissement durable	Les sections ci-dessus indiquent la façon dont le Fonds atteint son objectif d'investissement durable. Ce Fonds dispose d'un indice de référence financier utilisé pour la construction de portefeuille, mais n'inclut aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné aux fins d'atteinte des objectifs durables